Sud Santé Sociaux du CHRU Brest-Carhaix
Contacts : **06.89.85.76.82** Cavale : 42368 Morvan : 20259
Mail : sudsantebrest@gmail.com,
Facebook : Sud Sante Sociaux CHRU Brest
Instagram: sudsantesociauxchubrestcarhaix

SUDISTEZ VOUS

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vous avez dû l'apprendre une prime forfaitaire comprise entre 300 et 800€ doit vous êtes versée dès septembre que vous soyez titulaires ou contractuelles. Le décret est paru ce jour, les montants ci-dessous selon votre rémunération actuelle.

Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires

COMBIEN ?

Art.4-1. - Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire prévue à l'article 1er est modulé en fonction de la rémunération brute définie à l'article 2 selon le barème suivant:

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Inférieure ou égale à 23 700 €	**800€**
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	**700€**
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	**600€**
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	**500€**
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	**400€**
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	**350€**
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	**300€**

II. - Le montant de la prime déterminé en fonction du barème fixé au I du présent article est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.